

SUBVENTIONS « PROJETS DE RECHERCHE » CONCOURS 2024-2025 – RÉPONSES AUX QUESTIONS GÉNÉRALES –

1. Combien de temps dure le financement AFP ?

Réponse: Le financement est octroyé sur 1 an. Toutefois vous avez jusqu'à 3 ans pour finaliser le projet, dépenser les fonds et soumettre les rapports finaux.

Si le projet débute le 1er avril 2025, vous avez jusqu'au 30 mars 2028 pour envoyer les rapports finaux.

2. Est-ce que nous pouvons inclure des étudiants et/ou assistants de recherche sur la demande?

Réponse: Oui, si leur expertise apporte au projet, il n'y a pas de problème pour les inclure dans l'équipe de recherche.

Le fond permet la rémunération d'assistant de recherche à titre d'employé ou encore d'octroi de bourse pour étudiant sous gradué ou gradué.

Il est aussi possible de soutenir un étudiant faisant son projet de Maîtrise, Doctorat ou Post-doctorat avec les fonds AFP si un membre de l'équipe de recherche est en mesure de le superviser selon les lignes directrices de la faculté des études supérieures de son Université d'affiliation.

3. Puis-je être Co-PI si je suis déjà PI sur un projet AFP en cours?

Réponse: Oui. Vous ne pouvez toutefois pas être PI sur deux projets financé par l'AFP (concours régulier) en même temps.

A noter, un clinicien chercheur qui est PI sur un fond AFP régulier est éligible aux fonds AFP départementaux et aux fonds AFP Accélération qui sont des enveloppes de financement différentes.

4. Pour les fonds de soutien, à quel moment est-ce que je dois soumettre le fichier Excel de demande de paiement et quand est-ce que je vais être rémunéré ?

Réponse: Pour les cliniciens chercheurs, la soumission du formulaire de remboursement se fait suite au dépôt de la demande complète. Ils seront traités par les finances dans les plus brefs délais.

Pour les assistant de recherche (contractuels), ils sont rémunérés selon le calendrier de rémunération de Montfort. Les heures sont soumises à l'ISM hebdomadairement.